

Le 2 octobre 2012

**OFFRE VOLONTAIRE DE RACHAT DES ACTIONS DE SOCIÉTÉ ANONYME
FORESTIÈRE ET AGRICOLE – SAFA - INITIÉE PAR LA COMPAGNIE DU CAMBODGE**

Compagnie du Cambodge annonce le lancement d'une offre volontaire de rachat sur les actions de Société Anonyme Forestière et Agricole – SAFA.

L'offre porte sur les actions non encore détenues par le Groupe Bolloré, soit 69.633 actions SAFA¹ représentant 12,06 % du capital et des droits de vote.

Le prix de l'offre est de 80 euros par action SAFA faisant ressortir une prime de 72% par rapport au cours de bourse².

L'offre sera ouverte du 3 octobre 2012 au 6 novembre 2012.

Si, à l'issue de cette offre, le Groupe Bolloré détient plus de 95% du capital et des droits de vote de SAFA, Compagnie du Cambodge a l'intention de procéder à une offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire, au prix par action de l'offre volontaire de rachat.

Le Conseil d'administration de SAFA a émis à l'unanimité, le 2 octobre 2012, un avis favorable à l'offre volontaire de rachat. Il recommande aux actionnaires de SAFA d'apporter leurs actions à cette offre, qu'il juge conforme aux intérêts de SAFA et de ses actionnaires au vu, notamment, d'une attestation d'équité établie par le cabinet Didier Kling & Associés, expert indépendant.

L'opération s'inscrit dans le cadre de la politique de simplification des structures du Groupe Bolloré.

Les actionnaires de SAFA sont invités à lire la note d'information établie conjointement par Compagnie du Cambodge et SAFA avant de prendre toute décision relative à l'offre, dans la mesure où ce document contient des informations importantes, relatives, en particulier, aux termes et conditions de l'offre.

¹ Il est précisé qu'afin de simplifier l'actionnariat de SAFA, certaines sociétés du Groupe Bolloré (Financière du Champ de Mars, Socarfi, Société Bordelaise Africaine, Financière V et Bolloré Participations) ainsi que M. Vincent Bolloré se sont engagés à apporter leurs titres à l'offre, à l'exception des actions qu'ils doivent conserver, conformément aux statuts de SAFA, du fait de leur fonction d'administrateur.

² Moyenne des cours de bourse, pondérée par les volumes de transaction, pendant les soixante jours de négociation précédant le début de la présente opération (soit 46,5 euros).

La note d'information détaillant les principales caractéristiques de l'offre, sera tenue gratuitement à disposition aux sièges sociaux de SAFA et de Compagnie du Cambodge, situés au 31-32, quai de Dion-Bouton, 92800 Puteaux et auprès de Natixis Equity Markets – Corporate Broking, 47 Quai d'Austerlitz, 75013, Paris; téléphone : +33 (0)1 58 55 83 27 et CM-CIC Securities, 6 avenue de Provence, 75009 Paris; téléphone : +33 (0)1 45 96 77 40, à compter du 3 octobre 2012.

Elle est également disponible, à compter de cette date, sur les sites Internet de Compagnie du Cambodge (www.compagnie-du-cambodge.fr) et de SAFA (<http://www.safa-forestiere-agricole.com>).

Pour toute question, vous pouvez contacter le Service Communication du Groupe Bolloré au 01.46.96.47.85.

Les actions Société Anonyme Forestière et Agricole – SAFA sont admises aux négociations sur le Marché Libre de NYSE-Euronext Paris (code ISIN FR0000060295).

L'offre est faite exclusivement (i) en France et (ii) aux Etats-Unis en vertu de la Section 14(e) du U.S. Securities and Exchange Act of 1934 et la Règle 14E y afférente. Les actions SAFA ne sont pas et n'ont pas été enregistrées auprès de la U.S. Securities and Exchange Commission. Les actionnaires de SAFA situés ailleurs qu'en France et aux Etats-Unis peuvent participer à l'offre dans la mesure où une telle participation est autorisée par le droit local auquel ils sont soumis.

La publication ou la distribution du présent communiqué de presse, peut, dans certains pays, faire l'objet de restrictions légales ou réglementaires. Ce communiqué ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement ni indirectement. La réception de ce communiqué ne constitue pas une offre dans un pays où une offre d'achat serait illégale.